

de force le bétail, toléré les plus rudes exactions des Officiers & des Soldats, & pillé jusques sous les yeux de Sa Majesté Prussienne.

Mais achevons l'analyse d'une Pièce aussi remarquable.

Le Ministre Saxon, après avoir prouvé, par les Ordonnances Prussiennes, la qualité des livraisons de fourages & de vivres exigées de la Saxe, Mr. de Ponickau passe aux contributions en argent; & comme le Ministre de Brandebourg a affirmé qu'on n'en avoit point imposé de nouvelles sur le Pays, le Ministre Saxon fait voir, que cette assertion ne porte que sur un jeu de mots. En effet, si tout l'Electoras généralement n'a point été chargé du poids de ces contributions, elles n'en ont que plus accablé les principales parties sur lesquelles elles sont tombées. Encore est-il vrai de dire, que tout le Pays a dû payer les 71. mille 825 écus exigés pour l'habillement & les armes de quelques Bataillons Saxons qui ont abandonné le service de Prusse. Mr. de Ponickau ne reparle ici des *Douceurs* pour les quartiers d'hiver de l'année passée, que parce-que le Mémoire Prussien en appelle à cet égard aux Droits de la Guerre, sans considérer que la Cour de Berlin n'ayant point déclaré la guerre à la Saxe, ces exactions sont directement opposées aux assurances que S. M. Pr. donna Elle-même, en entrant dans le Pays. Ces *Douceurs* ont monté pour la seule Ville de Leipzig à la somme de 119 mille 983 écus, & n'ont fait encore que la moindre partie des oppressions qui ont suivi. On rappelle à cette occasion les 500 mille écus payés par cette Ville, à laquelle il a été demandé peu après, malgré l'exemption promise;